

II- Mobiliser le droit commun : la mobilisation de la politique de formation professionnelle et de l'apprentissage en faveur de l'insertion professionnelle des habitants des QPV

Deux temps ont été proposés aux participants afin de présenter les évolutions en cours de la politique de la formation professionnelle et de l'apprentissage. L'objectif était de comprendre ces réformes afin de pouvoir mieux identifier les nouvelles ressources et dispositifs de droit commun mobilisables en faveur des habitants des QPV.

▶ A. Table ronde sur les évolutions de la politique de formation professionnelle

Une table-ronde réunissant Mathilde Vasseur, cheffe du service emploi à la Direccte Hauts-de-France, et Laurent Fabre, responsable du département offre de formation à la direction Formation professionnelle de la Région Hauts-de-France, a permis de faire le point sur l'actualité de la politique de formation professionnelle. Nous avons ainsi évoqué la politique de la Région en matière de formation professionnelle, ainsi que les principaux éléments issus de la nouvelle loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et la mise en œuvre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et sa déclinaison régionale. Quelques éléments principaux en ressortent :

1. Offre régionale de formation

Le Plan Régional d'Investissement dans les Compétences va permettre un quasi doublement de l'effort de formation en région. Les financements régionaux, à hauteur de 198 millions d'euros, sont abondés de 186 millions d'euros de financement de la part de l'Etat. C'est un effort massif pour la formation des demandeurs d'emploi en région Hauts-de-France. Plusieurs territoires sont priorisés pour bénéficier des actions, notamment les QPV.

L'offre de formation se construit en partie via la remontée des besoins des territoires. Un service dédié est construit de manière territorialisée afin de faire le lien avec les territoires (via notamment les SPEL). Par ce biais, les acteurs territoriaux peuvent faire remonter les besoins qu'ils auront pu identifier sur leur territoire.

2. Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

L'une des évolutions majeures de la loi correspond à l'individualisation du droit à la formation.

La réforme de l'apprentissage vient ouvrir et libéraliser l'apprentissage, avec la possibilité ouverte à tout organisme de formation de mettre en place des formations en apprentissage et de mettre en œuvre des parcours en entrée et sortie permanente. Plusieurs autres règles ont été simplifiées ou élargies (âge, contrat, ruptures, etc.). L'ensemble des mesures concernant l'apprentissage sont disponibles sur le site du C2RP : <http://www.c2rp.fr/publications/reforme-de-la-formation-professionnelle-volet-apprentissage>

Au niveau local, une nouvelle feuille de route a été adressée au Service public de l'emploi local (SPEL) à l'été 2019. Elle redéfinit les principales orientations. Il est ainsi demandé aux sous-préfets de décliner localement le plan régional de mobilisation pour l'emploi et la transition énergétique et numérique. Il doit servir de moteur aux dynamiques territoriales pour réduire les freins à l'embauche, faciliter les parcours en apprentissage et développer les métiers du futur dans les territoires en transition. Le déploiement de la stratégie de montée en compétences des demandeurs d'emploi et le renforcement de la qualification des salariés sont également intégrés.

3. Plan régional d'Investissement dans les compétences et PIC

Le PIC vient abonder l'effort de formation des moins qualifiés, avec 1,5 milliards d'euros sur 4 ans.

Au niveau des appels à projet nationaux, les QPV sont particulièrement concernés par 3 appels à projets nationaux (100% inclusion, prépa-apprentissage et insertion des réfugiés). La logique derrière ces appels à projet est celle de l'expérimentation. Il s'agit d'un véritable changement de posture des politiques publiques en ce sens, avec une réflexion possible pour faire évoluer les modes d'actions publiques à terme. L'un des objectifs est notamment de favoriser les consortiums (avec des ouvertures vers des structures de l'action sociale). Les expérimentations peuvent aussi servir à réfléchir à l'évaluation des projets, en intégrant des critères plus diversifiés que les taux de sorties vers l'emploi.

Le PIC vient également se décliner via un plan régional d'investissement dans les compétences. Il vient ici abonder l'offre de formation régionale, comme indiqué plus haut. Le plan régional se décline par 2 axes : 1/ Des parcours qualifiants vers l'emploi 2/ la consolidation des compétences clés.

Un troisième axe peut également être investi par les acteurs des QPV. L'axe transversal vise à moderniser les contenus, formations et accompagnements. Cela peut donc être utile pour adapter des actions aux publics les plus éloignés de l'emploi ou avoir une réflexion sur la territorialisation de l'offre de formation. Cette question de la territorialisation a déjà commencé à être investie par la Région, avec par exemple la mise en œuvre de plateau mobile sur les formations de la métallurgie.

En parallèle des opportunités ouvertes par ces évolutions, les participants ont identifié plusieurs défis à relever pour que ces moyens puissent bénéficier aux habitants des QPV: l'enjeu de la territorialisation de l'offre de formation, la capacité d'intégration des publics et la préparation à l'entrée en formation pour des publics très éloignés, l'enjeu du maintien en parcours de formation, la vigilance à ne pas multiplier les dispositifs et les expérimentations pour ne pas perdre les individus.

▶ B. L'accès à l'apprentissage pour les jeunes des QPV : l'analyse de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

En complément des informations sur la réforme de l'apprentissage, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat est venue présenter les résultats de sa dernière étude sur l'accès à l'apprentissage des jeunes des QPV au sein des structures artisanales. Le président de la commission territoriale de Béthune, M. Freddy Guilbert, a insisté sur l'engagement des artisans au sein des QPV et la volonté de la CMA de travailler sur cette thématique.

La CMA a mené un travail approfondi pour disposer des chiffres de l'artisanat à l'échelle des QPV dans toute la région Hauts-de-France. Ainsi, l'artisanat dans les QPV représente près de 6 800 salariés et 10 94 apprentis.

En parallèle de ce travail quantitatif, des études ont été réalisées pour qualifier cette présence. Une étude menée sur les Hauts-de-Creil a analysé les freins et leviers au développement de l'apprentissage dans les QPV. Les leviers identifiés reposent sur la création de réseau, de sensibilisation aux métiers de l'artisanat, ainsi que par la levée des freins de mobilité des jeunes.

Retrouvez l'étude concernant les Hauts-de-Creil [en cliquant ici](#), ainsi que l'ensemble des études de la CMA sur les QPV [en cliquant ici](#).

Pour information, la CMA a également publié une étude menée avec Pôle Emploi sur le marché du travail artisanal en région. Opportunités d'emploi, difficultés de recrutement, compétences recherchées,... Retrouvez toutes les informations sur le lien suivant : [en cliquant ici](#).

